



Bureau Veritas Exploitation SAS

BV EXPL-AIX EN PROVENCE 2
405 rue Emilien Gautier
ZA LENFANT
13593 AIX-EN-PROVENCE France
Mail : stephane.sattes@bureauveritas.com

A l'attention de DELAGNES ERIC

NACELLE SERVICE ASSISTANCE
7 RUE DE COPENHAGUE
ZI LES ESTROUBLANS
13845 VITROLLES

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bmlink.bureauveritas.com/>

Copie à M. STROPIANA

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT MULTITEL 160ALU N°
23228 N° CN 1116



Intervention du 14/05/2025

Coordonnées du site :
Nom du site : NASA
Latitude : 43.4274
Longitude : 5.2423

Lieu d'intervention :
7 RUE DE COPENHAGUE
ZONE INDUSTRIELLE
13127 VITROLLES

Numéro d'affaire : 7888371
Référence du rapport : 7888371/17.96.5.R
Rédigé le : 20/05/2025
Par : Stephane SATTES
Ce document a été validé par son auteur

Références client
CN 1116

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- un carnet de maintenance par appareil de levage, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à ERIC DELAGNES.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT : 1

- Fiche n° 1 : Localisation : PORTEUR N° EG.695.BD
Marque: MULTITEL Type: 160ALU n°série: 23228 n°interne: CN 1116
Avis général : Satisfaisant.

Fiche N°1	PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT	N° série : 23228
	Marque : MULTITEL	N° interne : CN 1116

	Type : 160ALU	N° Immatriculation : EG-695-BD
	Année de mise en service : 2016	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 2016	

Localisation : PORTEUR N° EG.695.BD

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : ERIC DELAGNES



Avis général : Satisfaisant.

Caractéristiques

Énergie(s) : Hydraulique, Thermique C.M.U. (kg) : 200 Hauteur de levage (m) : 14.0 Compteur horaire : 1367 indicateur : Charge / Moment	Carburant : Gazole Nb de personnes : 2 Portée (m) : 6.7 Châssis : Porteur VL/PL Marquage Constructeur : CE
---	--

Avertisseur(s)

Lumineux : Charge / Moment

Mécanismes

Type de structure : Bras articulé télescopique Bras pendulaire : Non	Dispositif de maintien à l'horizontale : Vérin hydraulique
---	--

Dispositifs de sécurité

Parachute : Clapets anti-retour pilotés

Équipements

Désignation : Plate-forme	Vérifié : Oui
Marque : MULTITEL Nb personnes : 2	Type : TUBULAIRE ALU Capacité (kg) : 200

Dimensions

Longueur (m) : 1.14	Largeur (m) : 0.7
---------------------	-------------------

Extension(s) : Non

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance

Description et date des modifications

Description : 30/11/16 : Remplacement du panier ainsi que du clapet de d'orientation du panier.

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Plate forme, charge répartie	Charge d'essai estimée (kg) : 200
--	-----------------------------------

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg) : 200.0	Portée (m) : 6.5
---------------------	------------------

Fiche N°1	PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT	N° série : 23228
	Marque : MULTITEL	N° interne : CN 1116

Fiche N°1	PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT	N° série : 23228
	Marque : MULTITEL	N° interne : CN 1116